

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-huit
Le 19 décembre à 20 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (13):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOLE –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –
M. Louis SIMONNET – M. Éric PETIT –
M. Luc JAMON –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –
M. Jean-Paul DEGACHE – M. Robert CLEMENCON

. les délégués titulaires suppléants ci-après (3):

Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Jacques FAURE) –
Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –
M. André Philippe BERNABE (ayant pouvoir en l'absence de M. Christophe NAVE) –

Etaient absents excusés (12):

. les membres ci-après :

M. Jacque FAURE – M. Gilles DAVID
M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Christophe NAVE – M. François BERGER –

M. Bernard GALLOT – M. Pierre ASTOR
Mme Annick HERITIER – Jean-Claude DURON –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2018.12.35

Objet : Marché de traitement et tri des produits issus de la collecte sélective –
Convention de reprise des matériaux avec SUEZ RV.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement de l'agrément CITEO pour la période de 2018-2022 et à la signature du contrat avec le SYMPTTOM, une consultation avait été engagée en décembre 2017 entre la société SUEZ RV et le SYMPTTOM quant à la modification des prix de reprise de papiers issus de la collecte sélective du territoire.

Le comité syndical en date du 29 mars 2018 a autorisé Monsieur le Président à signer une convention particulière ayant pour objet le rachat des papiers 1.11 « Bouquins II de désencrage » et 1.02 « Gros de magasin ». Celle-ci a été signée entre les deux parties en date du 2 avril 2018 pour la durée de la convention CITEO soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Par courrier en date du 17 octobre 2018, la société SUEZ RV nous a informé que le cours des matières PCNC (Papiers-cartons non complexés issus de la collecte séparée et des déchetteries) a fortement chuté. Depuis 7 mois, les prix minimums de reprise ont été atteints et assure un déséquilibre financier entre la valeur de reprise et la vente des matériaux, ce dernier étant inférieur au prix minimum. Au vu du contrat, la société SUEZ RV propose de redéfinir les prix plancher afin de rééquilibrer l'économie du marché.

Monsieur le Président présente les prix de reprise des papiers entre la convention particulière et les nouveaux prix proposées par SUEZ RV.

	Convention Particulière Valeur Juin 2017	Proposition SUEZ RV Valeur Octobre 2018
1.11 « Bouquins II de désencrage »		
Valeur	125.00 € la tonne	
Valeur Plancher	75 € la tonne	60 € la tonne
1.02 « Gros de magasin »		
Valeur	115.00 la tonne	
Valeur Plancher	35 € la tonne	0.00 € la tonne

Au vu de la situation économique, il est envisageable à compter du 1^{er} janvier 2019 de modifier les prix planchers dans le contrat type de reprise option fédérations.

La société SUEZ RV s'est engagée à revoir les prix à la hausse dès lors que la situation économique le permette.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

(N° 2018.12.35 suite)

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 16 votants,

- **ACCEPTÉ** les nouveaux prix proposés par la société SUEZ RV.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention particulière de reprise des matériaux.
- **ME DONNE TOUS POUVOIRS** pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution de la présente délibération.

-.-.-.-

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 19 Décembre 2018,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

